

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

	(Mt. en milliers de dinars)			
	<u>du 01/10/08</u>	<u>du 01/10/07</u>	<u>au</u>	<u>au</u>
	<u>au 31/12/08</u>	<u>au 31/12/07</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<b>1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>63 124</b>	<b>48 194</b>	<b>220 348</b>	<b>181 005</b>
Intérêts et revenus assimilés	45 840	33 087	154 697	124 353
Commissions (en produits)	9 943	8 623	37 107	32 816
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6 788	5 366	26 971	22 013
Revenus du portefeuille d'investissement	554	1 119	1 573	1 823
<b>2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>25 144</b>	<b>21 275</b>	<b>88 296</b>	<b>76 221</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	24 778	20 280	86 748	75 225
Commissions encourues	400	996	1 535	996
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	- 34	-	13	-
<b>3) PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>37 981</b>	<b>26 919</b>	<b>132 052</b>	<b>104 784</b>
<b>4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>711</b>	<b>445</b>	<b>1 625</b>	<b>1 348</b>
<b>5) CHARGES OPERATOIRES DONT :</b>	<b>17 156</b>	<b>15 775</b>	<b>64 844</b>	<b>59 225</b>
Frais de personnel	10 903	8 229	44 524	39 316
Charges générales d'exploitation	6 253	7 547	20 320	19 909
<b>6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>			<b>351 448</b>	<b>339 930</b>
Portefeuille-Titres Commercial			294 711	291 523
Portefeuille-Titres d'Investissement			56 738	48 407
<b>7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>			<b>1 965 429</b>	<b>1 700 409</b>
<b>8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :</b>			<b>2 410 415</b>	<b>1 941 636</b>
Dépôts à vue			685 479	554 397
Comptes d'épargne			779 028	673 949
<b>9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>			<b>166 143</b>	<b>115 465</b>
<b>10) CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT 2008</b>			<b>91 505</b>	<b>91 021</b>

## COMMENTAIRES / INDICATEURS 2008 TRIMESTRE 4

### I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

#### Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

#### Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

### Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2008 sont déduits du résultat.

### Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2008 sont rajoutées au résultat.

## **II/ LES FAITS MARQUANTS**

Le chiffre d'affaires réalisé par Attijari bank au terme de l'année 2008, a atteint 220,3 MDT, soit une progression de 39,3 MDT représentant 21.7 % par rapport à fin 2007. Cette augmentation est due à l'accroissement des intérêts et revenus assimilés de 30,3 MDT des gains et revenus sur portefeuille titre de 4,7 MDT et des commissions de 4,3 MDT.

Durant la même période, le produit net bancaire a enregistré une évolution de 26 %. Et les charges opératoires ont augmenté de 9,5 %. Améliorant ainsi le coefficient d'exploitation de 7,4 points.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté durant l'année 2008 de 24,1 %, notamment, les dépôts à vue + 23,6 % et l'épargne + 15,6 %. Quant à l'encours des crédits à la clientèle, il a augmenté de 15,6 %.

L'encours des emprunts et ressources spéciales a enregistré une augmentation de 50,6 MDT suite à l'émission d'un emprunt obligataire de 50 MDT à fin 2008.